



Vol cb et mauvaise opposition

Par **popolito**, le 11/12/2008 à 13:37

Bonjour

il y a plusieurs mois maintenant je me suis fait volée ma CB. Le voleur (expérimenté) a réussi à connaître mon code et à utiliser ma CB de façon frauduleuse pour un montant supérieur à 5600€.

Malheureusement j'ai composé un mauvais numéro pour faire opposiiton à ma carte et j'ai fait opposition à une carte (la carte Aurore) que je ne possède pas.

Même si le voleur a été arrêté (la procédure judiciaire est en cours, la banque estime ne pas avoir à me rembourser parce que j'ai mal fais opposition.

cependant j'ai trouvé des articles de lois expliquant que je ne peux pas supporter la perte de ma carte pour un montant supérieur à 150€.

Qu'en pensez vous? ai-je une chance d'être remboursée dans la totalité?